

École Régionale des Beaux-Arts - Travaux d'aménagement - Demande de participation financière de l'État

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Depuis plusieurs années, la Ville de Besançon a engagé des travaux d'aménagement de l'École Régionale des Beaux-Arts de Besançon.

C'est ainsi qu'en 1989 a été réalisée la restructuration de certains locaux pour un coût total de 984 261,40 F. Cette opération a bénéficié de la participation financière de l'État à hauteur de 400 000 F représentant environ 49 % du montant hors taxes des travaux.

En 1990, la Ville envisage de réaliser une importante tranche de travaux d'aménagement et de restructuration qui devraient s'étaler sur deux exercices budgétaires, 1990 et 1991.

Ces travaux, estimés à 1 976 869,20 F TTC, comprendront :

- l'aménagement de la bibliothèque	858 833,20 F
- l'extension de l'atelier sérigraphie	200 703,00 F
- le transfert de l'atelier céramique	37 709,00 F
- l'aménagement du sas d'entrée	99 624,00 F
- la construction d'une salle de réunion	780 000,00 F
Total	1 976 869,20 F

Il est d'autre part prévu de procéder en 1990 à l'acquisition de matériel pédagogique afin de permettre à l'école de fonctionner dans de meilleures conditions.

Pour ces travaux et acquisitions de matériel, une participation financière de l'État de 600 000 F est envisagée au titre de l'année 1990. L'aide de l'État pour 1991 n'est pas encore définie.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver les travaux et acquisitions ci-dessus mentionnés,
- solliciter la participation financière de l'État au titre de l'année 1990 d'une part pour les travaux d'aménagement, d'autre part pour les acquisitions de matériels pédagogiques,
- solliciter dès à présent la participation financière de l'État pour les travaux qui seront réalisés en 1991,
- inscrire au budget supplémentaire de l'exercice courant le montant des subventions accordées, dès notification des arrêtés, aux imputations suivantes :
 - * pour les travaux, en recettes au chapitre 903.69.1051.509 CS 33000 et en dépenses au chapitre 903.69.232.509 CS 33000,
 - * pour le matériel pédagogique, en recettes au chapitre 903.69.1051.509 CS 49000 et en dépenses au chapitre 903.69.2141.509 CS 49000,
- s'engager à assurer le financement à la charge de la Ville par le vote des crédits nécessaires au BP 1991, sachant que la part 1990 est financée par des crédits figurant au budget primitif 1990 aux imputations dépenses ci-dessus.

M. VIALATTE : Monsieur le Maire, je voulais poser une question au Maire Adjoint chargé de ce dossier ou à vous-même et demander quel était l'échéancier des travaux prévus en 1990 pour lesquels des crédits sont prévus au budget supplémentaire ?

M. LIME : Il ne s'agit pas ici de budget supplémentaire.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : C'est exact.

M. LIME : Du côté de la Ville, les crédits sont inscrits au budget primitif. Il n'y a absolument pas de budget supplémentaire sur cette question.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Les crédits sont prévus mais il nous faut solliciter la subvention de l'État...

M. VIALATTE : Je pose la question de l'échéancier des travaux pour 1990 ?

M. LIME : Les travaux qui ont déjà commencé à l'École des Beaux-Arts depuis un certain nombre d'années et qui ont conduit à la réalisation de certaines opérations, notamment qui viennent de se manifester par la réalisation d'une nouvelle bibliothèque qui a été inaugurée il y a une quinzaine de jours où il y a trois semaines, doivent se poursuivre pendant encore, me semble-t-il, quatre exercices budgétaires.

Chacun sait en réalité quels sont les problèmes de l'École des Beaux-Arts à cet égard. Il y a eu un bâtiment qui a été réalisé dans des conditions qui finalement à l'usage se révèlent assez mauvaises et même particulièrement mauvaises qui ont impliqué très rapidement de très nombreuses reprises sur des parties très importantes du bâtiment. C'est finalement ces travaux-là que nous effectuons depuis un certain nombre d'années et qu'il faut maintenant achever pour que ce bâtiment de l'École des Beaux-Arts qui a priori est tout à fait intéressant dans son architecture mais qui dans sa réalisation pose énormément de problèmes, devienne quelque chose de parfaitement fonctionnel. Le Directeur de l'École des Beaux-Arts a, à cet égard, une position qui me semble devoir être tout à fait défendue et c'est pourquoi je le fais, de rendre cette école à sa pleine utilisation ce qui n'est pas véritablement le cas jusqu'à maintenant.

Enfin je pense que vous avez eu l'occasion de visiter l'École des Beaux-Arts, ce sont des locaux qui pourraient être tout à fait passionnants mais ils nécessitent d'abord la correction de travaux qui ont été mal réalisés et ensuite un certain nombre d'aménagements pour les rendre à une pleine fonction. Je crois que l'exemple de la bibliothèque qui vient d'être achevée est tout à fait caractéristique de l'évolution qu'il convient de faire subir à ces locaux.

J'en profite d'ailleurs pour dire, car cela est peu connu, que cette bibliothèque de l'École des Beaux-Arts qui contient de très grandes richesses est ouverte à tous les Bisontins et j'incite très fortement les Conseillers Municipaux à s'y rendre.

M. VIALATTE : Je remercie M. LIME des informations qu'il nous donne et je savais en effet la qualité de cette bibliothèque mais je m'excuse de revenir à ma question. M. RÉGNIER va m'accuser de technocratie donc je vais être prudent, mais je voudrais quand même vous dire ceci : la lecture du rapport montre qu'en 1989 on a restructuré certains locaux pour un coût de pratiquement un million de francs, qu'en 1990 et 1991 on va réaliser pour deux millions de francs de travaux, c'est une somme considérable, et on les énumère : aménagement de la bibliothèque 858 000 F dont vous nous dites Monsieur LIME, que les travaux se sont achevés récemment par une inauguration il y a une quinzaine de jours. Alors je ne sais pas très bien ce qui a été fait, ce qui reste à faire, ce qui est financé sur quelle ligne et ce que le Conseil Municipal doit faire, puisque l'intitulé du point 14, c'est « demande de participation financière de l'État », très bien et on le voit dans les mesures énumérées à la page 2 mais en même temps on nous demande d'approuver les travaux et acquisitions. J'avoue que ce n'est pas très clair, qu'on ne sait pas très bien ce qu'on va financer, suivant quelle procédure de travaux, appels d'offres ou non, comment les choses se font ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Pour plus ample informé, je conseille à M. VIALATTE d'aller voir nos services techniques où on lui donnera tous éléments. On aura encore un certain nombre de millions à y investir parce que comme le disait l'Adjoint tout à l'heure c'est assez récent comme réalisation mais cela n'a pas été fait selon les règles de l'art. Il faut donc reprendre tout cela et il y a encore beaucoup d'investissements à y faire. On pourra peut-être pour l'ensemble des Conseillers établir, je le demande aux services, un planning de ce qui a été fait jusqu'à présent et de ce qui est envisagé en essayant de faire correspondre cela avec un calendrier aussi proche possible de celui qu'on respectera après.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal adopte les propositions du Rapporteur.